



UNIVERSITÉ  
DE NAMUR

# LA RÉFORME DU DROIT DES BIENS

L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA  
FACULTÉ DE DROIT DE L'UNAMUR



organise une après-midi d'études le vendredi  
**1er octobre 2021, de 14h00 à 17h30**  
et vous propose de découvrir le nouveau  
droit des biens et ses implications

Programme :

1. Présentation des grandes lignes de la réforme, par **B. MICHAUX**
2. La liaison entre la réforme et le droit des obligations avec un focus sur l'enrichissement injustifié, par **F. MOURLON BEERNAERT**
3. Les solutions contractuelles à base d'usufruit et les incidences civiles et fiscales de la réforme, par **N. BERNARD et E. SANZOT**
4. La superficie et l'emphytéose, promotion immobilière et conséquences fiscales, par **P.-Y. ERNEUX et A. BROHEE**
5. La nouvelle organisation volumique des complexes immobiliers et les liaisons avec le nouveau régime de servitudes et de mitoyennetés, par **N. VAN DAMME**

Nous clôturerons par un **cocktail** si les mesures sanitaires le permettent.

L'ASSOCIATION DES JURISTES NAMUROIS



organise un 5 à 7 le jeudi  
**14 octobre 2021, de 17h00 à 19h00**  
et vous invite à une immersion pratico-  
pratique sur le thème de l'usufruit « *new look* »

Programme :

1. **L'usufruit mobilier** : commençons par une analyse pratique de l'usufruit mobilier et de son impact sur les comptes démembrés, les portefeuilles démembrés, les conventions de gestion et de placement, les profils de risque, les démembrements avec des mineurs et plus généralement l'analyse pratique de donations mobilières avec réserve d'usufruit, avec **Nicolas ROBERTI**, Directeur de l'entité juridique et fiscale de CBC Banque et **François DESCHEEMAER**, Directeur du département patrimonial de CBC Banque
2. **L'usufruit immobilier** : poursuivons par une analyse concrète de clauses de donations immobilières avec réserve d'usufruit à la lumière de la réforme du droit des biens ; nous aborderons l'usufruit successif, la réversion d'usufruit, les clauses de protection du donateur, les droits du conjoint survivant, et ce tant au point de vue civil que fiscal, avec **Pierre VAN DEN EYNDE**, Notaire honoraire et Professeur invité à l'UCL

Inscriptions & infos pratiques :

## PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE DU 1ER OCTOBRE 2021

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE** via le site [www.unamur.be/droit/adanam](http://www.unamur.be/droit/adanam) (seul le paiement valide l'inscription) \* **PARTICIPATION** : 75 € (65 € pour les stagiaires) à verser avant la conférence sur le compte bancaire **BE47 0018 2628 5280** avec la mention « 01/10/2021 + nom(s) du/des participant(s) »

**RENSEIGNEMENTS** : [adanam@unamur.be](mailto:adanam@unamur.be)

## PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE DU 14 OCTOBRE 2021

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE** via le site [www.ajn.be](http://www.ajn.be) (seul le paiement valide l'inscription) \* **PARTICIPATION** : 50 € (40 € pour les stagiaires) à verser avant la conférence sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** avec la mention « 14/10/2021 + nom(s) du/des participant(s) »

**RENSEIGNEMENTS** : [ajn@unamur.be](mailto:ajn@unamur.be)

## TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR UNE PARTICIPATION AUX DEUX CONFÉRENCES ADANam + AJN :

100 € (90 € pour les stagiaires) à verser avant la conférence sur le compte bancaire **BE47 0018 2628 5280** avec la mention « 01/10/21 et 14/10/21 + nom(s) du/des participant(s) »

**\*ATTENTION** : un supplément de 10€ sera facturé en l'absence de paiement reçu au plus tard la veille des conférences

\*Demandes d'agrément en cours pour OBF - FRNB - IFJ